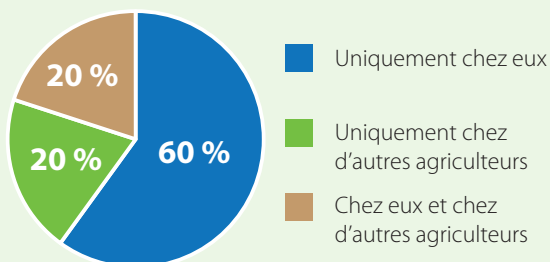


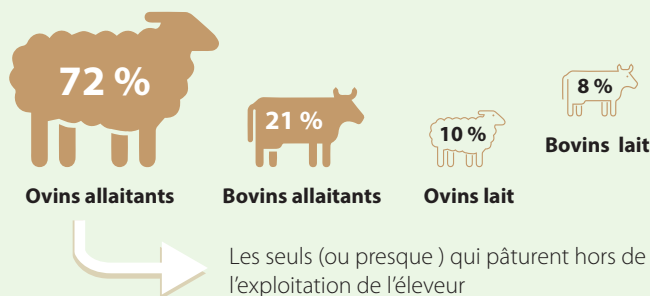
PÂTURAGE DES INTERCULTURES : ÉTAT DES LIEUX EN FRANCE* (1/2)

* 71 enquêtes, mai à juillet 2021. Répondants : 90 % d'éleveurs, 10 % de céréaliers qui font pâturer des intercultures

Où les éleveurs font-ils pâturer les intercultures à leurs animaux ?



Quels types d'animaux sont concernés ?



Arbitrage entre fonction fourragère et agronomique

Dates de semis et composition des couverts

Semis : du 1er juillet au 15 août
Dans 9 cas sur 10 : au moins 2 espèces.



ÉLEVEURS

Orientation fourragère



CÉRÉALISERS / POLYCUlteURS-ÉLEVEURS

1 fois sur 2, choisit seul la composition
3 fois sur 10, demande son avis à l'éleveur

Orientation agronomique

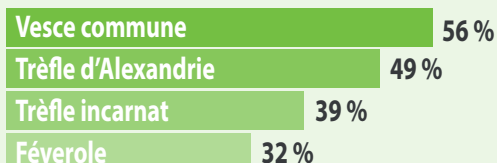
ESPÈCES LES PLUS COURAMMENT SEMÉES, PURES OU EN MÉ-



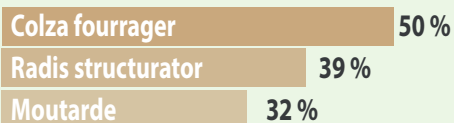
GRAMINÉES



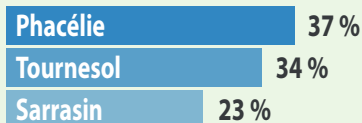
LÉGUMINEUSES



CRUCIFÈRES



AUTRES



* % : Pourcentage d'enquêtés ayant cité ces espèces comme entrant dans la composition de leurs couverts, quelle que soit la dose de semis.

Critères de décision pour faire entrer le troupeau dans la parcelle



D'UN ÉLEVEUR

- 3 fois sur 4 : intérêt fourrager > intérêt agronomique, du couvert
- Pâturage entre fin d'été et automne



D'UN CÉRÉALIER / POLYCUlteUR-ÉLEVEUR

- 1 fois sur 3 : intérêt agronomique > intérêt fourrager, du couvert
- Pâturage en automne/hiver (portance des sols rarement problématique)

Dans le cadre du projet



Chefs de projet



Financeurs et partenaires



PÂTURAGE DES INTERCULTURES : ÉTAT DES LIEUX EN FRANCE* (2/2)

* 71 enquêtes, mai à juillet 2021. Répondants : 90 % d'éleveurs, 10 % de céréaliers qui font pâturer des intercultures

Focus technique

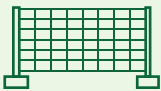
Gestion du pâturage



L'éleveur est toujours responsable de la gestion du troupeau, même chez les céréaliers



70 % de clôtures électriques mobiles



30 % de filets

Conduite du couvert



51 % des couverts ne sont pas fertilisés



40 % des couverts n'a pas besoin d'une destruction supplémentaire après le pâturage

Attention à garantir l'accès à l'eau et à un abri

L'accès à l'eau et à un abri est obligatoire pour le bien-être des animaux.

CHEZ UN ÉLEVEUR



8 fois sur 10



ABRIS

2 fois sur 10



CHEZ UN CÉRÉALIER / POLYCLTEUR-ÉLEVEUR

9 fois sur 10



POINT D'EAU

4 fois sur 10

80 % du pâturage d'intercultures dans un rayon de 15 km



Élevage

1 éleveur sur 2

8 éleveurs sur 10

1 éleveur sur 2 fait pâturer ses animaux à moins de 5 km du siège de l'exploitation.



Interculture à pâturer

5 km

10 km

15 km

Des partenariats majoritairement informels et souvent gratuits



9 %

Convention de mise à disposition

41 %

Formalisation orale

50 %

Pas de partenariat formalisé



40 %

Agneau, fumier, entraide, argent en contrepartie du pâturage de l'interculture

60 %

Pas d'échange

Dans le cadre du projet

Chefs de projet

Financeurs et partenaires

